

AFGHANISTAN

Les priorités en matière de droits humains

Les droits humains doivent être au centre des pourparlers visant à un règlement de paix

La reconstruction nationale de l'Afghanistan doit inclure le développement d'organismes consacrés à la défense et à la protection des droits humains. Tout règlement politique doit s'appuyer sur une consultation et une participation aussi large que possible des divers groupes représentatifs de la société afghane ; il doit assurer la protection complète et la participation effective des femmes et de tous les groupes religieux et ethniques.

Faire cesser les atteintes aux droits humains

Des garanties explicites doivent être mises en place afin que cessent immédiatement les atteintes graves aux droits fondamentaux : homicides illégaux, y compris les actions de représailles fondées sur l'origine ethnique, placements arbitraires en détention, viol, torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Mettre fin à la discrimination contre les femmes

¢ La discrimination et la violence systématiques à l'égard des femmes doivent s'arrêter et des mesures doivent être prises pour que les droits fondamentaux des femmes soient pleinement respectés.

Déployer des observateurs des droits humains

¢ La protection et la surveillance effectives des droits humains doivent être intégrées dans tout règlement du conflit. Des observateurs internationaux des droits humains doivent être déployés dans tout l'Afghanistan dès que possible.

Fournir une aide alimentaire et d'autres formes d'assistance humanitaire

¢ Toutes les parties doivent veiller à ce que l'assistance humanitaire soit apportée conformément aux principes de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité.

Ne pas armer les auteurs d'atteintes aux droits humains

¢ Les gouvernements doivent veiller à ce que les transferts d'armement et autres formes d'assistance militaire ne soient pas utilisés pour commettre des atteintes aux droits humains. Le désarmement et le déminage doivent, dans tous les cas, être des éléments importants du règlement de paix et doivent être facilités par un soutien efficace de la communauté internationale.

Mettre fin à l'utilisation des enfants soldats

¢ Tous les enfants soldats doivent être démobilisés sur-le-champ. Ils doivent être renvoyés dans leurs familles et leurs localités d'origine en toute sécurité et leur réinsertion dans la vie civile doit être assurée de façon complète.

Protéger les réfugiés

¢ Les pays limitrophes ne doivent pas fermer leurs frontières devant l'afflux de réfugiés afghans. Le soutien apporté par la communauté internationale doit être sans réserve, conformément aux principes de solidarité et de partage des responsabilités. Les groupes ayant besoin d'une protection particulière, comme les enfants, les personnes âgées et les femmes, doivent bénéficier d'une attention appropriée. Le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays est un élément important du processus de reconstruction nationale, mais les rapatriements librement consentis doivent être effectués conformément aux principes du droit international.

Mettre fin à l'impunité

¢ Après la fin du conflit en Afghanistan, ceux qui occuperont des postes de direction devront s'engager réellement en faveur de la défense et de la protection des droits humains pour tous. Il conviendra de ne pas octroyer d'amnisties, de grâces ou autres mesures similaires qui pourraient empêcher la manifestation de la vérité. Les auteurs d'atteintes aux droits humains devront être traduits en justice conformément aux normes internationales d'équité des procès, le recours à la peine de mort étant exclu.

Reconstruire le système de justice pénale

¢ Une commission d'experts indépendante et impartiale, dotée de ressources suffisantes et de connaissances spécialisées en matière de droits des femmes, devra être créée pour examiner les conditions de reconstruction du système de justice pénale en Afghanistan conformément aux normes internationales relatives aux droits humains et formuler des avis à ce sujet.

Apporter un soutien international

¢ Les Nations unies et la communauté internationale doivent s'engager de façon sérieuse et durable à soutenir le processus de création d'institutions et de reconstruction en Afghanistan et à faire en sorte que la protection et la surveillance des droits humains tiennent une place centrale dans ce processus.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Human Rights Agenda for Afghanistan.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 2001.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :